



Saint-Denis, le 8 avril 2020

Communiqué de presse

Epidémie de dengue à La Réunion : En cas de symptômes, consultez ou téléconsultez un médecin

Depuis plusieurs semaines, le nombre de consultations chez les médecins généralistes pour suspicion de dengue augmente significativement. Cependant, dans le contexte du Covid-19, il est observé une baisse du nombre de cas confirmés, traduisant le moindre recours aux laboratoires d'analyses médicales. Ainsi, du 23 au 29 mars, 257 cas de dengue ont été confirmés. Sur les deux dernières semaines, la majorité des cas est toujours située dans le Sud, et une recrudescence de cas est observée dans l'Ouest de l'île.

Par conséquent, la Préfecture et l'ARS rappellent à la population, que même dans cette période de confinement, il est important de consulter rapidement un médecin en cas de symptômes pour se faire dépister et éviter une forme sévère de la maladie pouvant amener à une hospitalisation. Par ailleurs, afin de freiner la propagation de la maladie, les autorités sanitaires rappellent la nécessité d'appliquer les bons gestes : se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger même malade pour protéger ses proches, éliminer les gîtes larvaires autour de son habitation.

I) Situation épidémiologique au 7 avril 2020 (données de la Cire OI, Santé Publique France)

Au cours des deux précédentes semaines, **594 cas autochtones** ont été rapportés à La Réunion :

- La majorité des cas est localisée dans le Sud, et notamment à Saint-Louis ;
- Le nombre de cas augmente dans l'Ouest.

Les principaux regroupements de cas se situent à :

Région Sud

 Saint-Louis (Plateau Goyaves, Cité Cocos, Quartier Lambert, Camp du Gol, Petit Bon Dieu, Kerveguen, le Ouaki, Savignan, La Rivère, Bellevue, Les Canots, Pont Neuf, Le Ruisseau et Roches Maigres)

DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE

- 2 513 cas autochtones confirmés
- 119 hospitalisations dont 13 pour dengue sévère
- 342 passages aux urgences
- Saint-Pierre (Bassin Bœuf, La Vallée, Ravine Blanche, Baster, Pierrefond, Concession, La Cafrine, Grand Bois, Ste Céline, Ravine des Cabris)
- Les Avirons (La Ravine Sèche, Bois de Nèfle Cadet, Barouty, La Croix, Fond Maurice)
- Entre Deux (Ville, Bras long, Grand fond intérieur)
- L'Etang Salé (Ravine Sheunon, Les Canots)

Région Ouest

- Saint-Paul (Trou d'Eau, Cambaie, La Plaine, Bellevue
- Trois Bassins (Grande Ravine, Souris Blanche)
- La Possession (St Laurent)
- Saint-Leu (Stella, Butor, Quartier Pêcheur, Dubuisson, 4 Robinets)



Région Nord

- Sainte-Marie (Grande Montée)
- Saint-Denis (La Bretagne)

Région Est

- Saint-André (Lotissement Satec)
- Saint-Benoit (Boubier)

Afin de limiter la propagation du virus, les équipes de l'ARS La Réunion et du SDIS intègrent dans leurs interventions de lutte anti-vectorielle les mesures barrières contre la diffusion du Covid-19. Les agents remplissent une mission de service public au bénéfice de l'ensemble de la population ; il est donc demandé de leur réserver un accueil respectueux et de faciliter leurs interventions.

II) Recommandations pour lutter contre la dengue

Consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes, et effectuer un dépistage de la dengue :

Afin de freiner la progression de l'épidémie sur le territoire, il est impératif de consulter rapidement un médecin, en cas d'apparition brutale de fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements ou fatigue.

Dans le contexte Covid-19, certains médecins proposent la téléconsultation à leurs patients :

- Appeler votre médecin avant de vous rendre à son cabinet médical. Il décidera avec vous de la meilleure prise en charge (consultation au cabinet sur RDV, téléconsultation par smartphone/ordinateur, ou visite à domicile si nécessaire);
- Votre médecin vous orientera ensuite pour la réalisation d'un prélèvement en laboratoire d'analyses médicales pour confirmation du diagnostic de la dengue.
 Cette confirmation biologique est indispensable pour orienter les interventions des équipes de lutte anti-vectorielle qui contribuent à limiter la diffusion du virus de la dengue sur le territoire.

Des gestes simples à mettre en œuvre au quotidien :

- Se protéger des piqures de moustique (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs), et continuer à se protéger même malade pour ne pas contaminer son entourage
- Eliminer les récipients en eau autour de son habitation (vider soucoupes et petits objets pouvant contenir de l'eau, vérifier l'écoulement des gouttières...)
- Eliminer les déchets pouvant générer des gîtes larvaires
- Respecter les jours d'enlèvement des déchets et encombrants
- Couvrir les réservoirs avec un tissu ou une moustiquaire, et abriter les pneus

Les gestes de prévention réalisés par tous peuvent permettre de limiter des co-infections dengue/covid-19 susceptibles d'affaiblir les personnes fragiles, et préserver le système de santé mobilisé actuellement sur ces deux épidémies.







